

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 23 mai 2016

L'an deux mil seize, vingt-trois mai, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 12 votants : 14

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Serge PRAT, Isabelle SAVIOT, Wilfried JAILLET, Laurent CHALAVON, Yves MAURICE, Michelle LAYES-CADET, Murielle VALLON,

Absents : Damien PRIOL, Renauld LEBACQ, Camille PARMENTIER, Elsa VIDON, Marie-Pierre LAURIER,

Excusés : Dominique VOSSIER, Moussa GBANE,

Secrétaire : Josiane MALLERY

SEANCE OUVERTE A 20h 35

Mme LAYES-CADET souhaite que la formulation du compte rendu du 04/04/2016 concernant le vote des taux soit modifiée. Elle souhaite voir la phrase « selon l'avis général une hausse progressive sur 3 ans est envisageable » remplacée par « après discussion il est envisageable une hausse progressive »

M. CHALAVON souhaite qu'il soit ajouté une remarque dans le compte-rendu du 04/04/2016 concernant le point sur l'aménagement de la route de Montoisson. Il souhaite qu'il soit précisé qu'il a suggéré un double rétrécissement.

Après ces modifications, le compte-rendu du 04/04/2016 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du 25/04/2016 est approuvé à l'unanimité.

1 APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE

Le maire rappelle que l'ordonnance du 26 septembre 2014 rendait obligatoire avant le 27 septembre 2015 la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour chaque établissement recevant du public ne répondant pas aux normes d'accessibilité en vigueur.

Pour répondre à cette obligation et concevoir des projets réalistes conformes à la législation, le maire précise qu'il a signé une convention avec le CALD (Centre d'amélioration du logement de la Drôme), CALD dont l'expertise a permis de proposer une prestation d'accompagnement pour la réalisation des Ad'AP des ERP en propriété communale.

L'agenda soumis porte sur six ERP (mairie, salle des fêtes, groupe scolaire cantine bibliothèque, maison des associations, club du 3e âge et vestiaires du stade).

Le montant global du coût de la mise aux normes d'accessibilité s'élève à 160 102€ TTC sur 3 ans, somme pouvant être ramenée à 77 302 € si la commune obtient les demandes de dérogation pour l'accès à la scène de la salle des fêtes et l'accès vertical à l'étage de la maison des associations. Le Cald propose donc une programmation prenant en compte ces dérogations et le chiffrage suivant sur les trois années à venir :

PROGRAMMATION BUDGET COMMUNAL	Budget estimatif TTC	Année 1	Année 2	Année 3
ERP 1 : Mairie	3 460.00	3 460.00		
ERP 2 : salle des fêtes travaux partiels + dérogation	13 974.00			13 974.00
ERP 3 : école primaire maternelle médiathèque cantine	4 812.00		4 812.00	
ERP 4 : salles communales travaux partiels + dérogation	12 978.00		12 978.00	
ERP 5 : club du 3 ^{ème} âge	11 754.00		11 754.00	
ERP 6 : vestiaire stade de foot	30 324.00			30 324.00
TOTAL	77 302.00	3 460.00	29 544.00	44 298.00

Le Maire demande donc au Conseil municipal de valider l'agenda proposé par le Cald et d'accepter la programmation des dépenses pour les trois années suivantes 2016, 2017 et 2018.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 5 abstentions (M. Jaillet, M. Gruel, Mme Paradis, M. Maurice, M. Chalavon), DECIDE :

- De valider l'agenda d'accessibilité tel que présenté ci-dessus

2 QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

SEANCE LEVEE A 22h00

Le Secrétaire,
Josiane MALLERY

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI